

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**Société
Coopérative et
Participative
AIM. Subvention
2019.
Autorisation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN, Mme
CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme
BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI,
M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS, M. LEY,
M. BUTEL**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT**

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par la SCOPAIM.

AIM est un organisme de formation intervenant dans le champ de l'insertion professionnelle qui œuvre depuis plus de 18 ans au bénéfice de demandeurs d'emploi nécessitant une prise en charge adaptée et qui résident dans les quartiers prioritaires.

Les principaux axes de l'organisme AIM sont, entre autres, le projet INSPIRED (prise en charge des personnes suivies dans le cadre de la radicalisation), la formation REMOBILISATION (renforcer sa confiance en soi et acquérir un socle de compétences de base nécessaires à la mise en œuvre du projet professionnel), l'action TRAJECTOIRE VERS L'EMPLOI (en lien direct avec Pôle Emploi pour aider le demandeur d'emploi à dépasser les difficultés rencontrées et à concrétiser rapidement son objectif d'emploi).

Cet organisme a effectué des permanences d'accueil et d'accompagnement des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la Ville à la Maison des Initiatives à Dravemont.

Dix personnes ont été repérées dans le cadre des objectifs suivants :

- Lever les freins à l'insertion
- Lutter contre les discriminations
- Pallier aux manques d'informations
- Provoquer des rencontres à visées professionnelles

Ces personnes repérées ont pour quartier de résidence :

- 2 personnes en territoire de veille
- 6 personnes en quartier prioritaire Dravemont
- 2 personnes de Jean Jaurès

De par l'intérêt de cet organisme, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000€ à la SCOP AIM.

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 article 7,
Vu la demande de la SCOP AIM en date du 25 janvier 2019 ;
Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 16 mai 2019.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 000 € à la SCOP AIM pour l'année 2019.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019 au chapitre 65, à l'article 6574-fonction 824.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019



Le Maire,

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	25
Contre :	8 (Mmes HERMENT, FEURTET, MM. VERBOIS, ROBERT, CALT, LEY, HADON, BUTEL)
Abstention :	